



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU MENABE ET DU MELAKY – Phase II

Financement : Prêt FIDA 2000001263 – Don ASAP 2000001262 – Prêt OFID 1654P

Avis d'Appel à manifestations d'intérêt

N° ~~11~~ 23/MINAE/SG/AD2M-II/QCI

SERVICES DE CONSULTANT SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES

Lancé le 14 JUN 2023

Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu du Fonds du FIDA, de fonds OFID et du Don ASAP, des financements destinés à couvrir le coût du Projet d'Appui au Développement du Menabe et du Melaky - Phase II (AD2M-II) ayant son siège à Morondava et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil dispensé par un consultant individuel **SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES**.

L'utilisation de ces fonds est soumise à l'approbation de ce dernier selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont déchargés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du projet AD2M-II.

Les services de conseil sont prévus sur un délai de SIX (06) mois et comprennent (i) la coordination, supervision et contrôle de toutes les étapes de la passation des marchés suivant les procédures de passations de marchés en vigueur ; (ii) l'établissement des dossiers de passation de marchés, (iii) l'organisation des différents événements relatifs à la procédure de passation de marchés (Publication des avis d'appels d'offres, visite de lieux, ouverture des plis, évaluation des offres, ...) ; (iv) la gestion des marchés/contrats des entreprises/prestaires ainsi que les protocoles de partenariat etc.

Nous attirons l'attention des consultants individuels intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Les consultants individuels intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement

du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché. Les consultants individuels sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de la sélection ou de l'exécution du marché. La non divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du cabinet, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Le Projet AD2M-II invite à présent les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture de services en question. Les consultants individuels intéressés sont tenus de fournir, sous la forme d'un curriculum vitae, des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.

Les consultants individuels seront sélectionnés selon la méthode de **Qualifications des Consultants Individuels (QCI)** exposée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>

Les critères de présélection sont les suivants :

- **En règle vis-à-vis de l'Administration fiscale,**
- **Titulaire d'un ingénieur en génie civil ou rural de préférence, ou d'un diplôme universitaire Bac + 4 ans minimum en sciences de gestion, Droit ou en Administration,**
- **Minimum 7 ans d'expériences professionnelles dont 3 ans en matière de gestion de la passation des marchés,**
- **Bonne connaissance des procédures nationales en matière de passation des marchés,**
- **Connaissance du Code d'éthique et de la gestion des marchés publics à Madagascar,**
- **Bonne capacité en analyse des besoins pour la planification des opérations de la passation des marchés,**
- **Bonne connaissance de l'outil informatique (Microsoft Office, bases de données, Internet,**
- **Atouts :**
 - o Expérience en passation de marchés dans les projets financés par des bailleurs de fonds internationaux
 - o Bonne connaissance des procédures de passation des marchés du FIDA

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après au plus tard deux jours avant la date de remise des dossiers. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements un jour avant la date de remise des dossiers.

Les manifestations d'intérêt doivent être adressées à l'Attention de **Monsieur RAZAFINDRIAKA Mamy Hary Tiana**, Coordonnateur du Projet AD2M-II et remises sous forme écrite à l'une des adresses ci-dessous (en personne, par courrier postal, par télécopie ou par courriel) le **28 JUN. 2023** à **16 heures** au plus tard.

MORONDAVA :

Au siège du Projet d'Appui au Développement du Menabe et du Melaky (AD2M), Ex-Magasin HASYMA, Cité SEIMAD, Tsimahavaokely- Morondava 619,

Ou par **COURRIEL**

A ad2m.morondava@gmail.com avec copie obligatoire à apm@ad2m.mg et cp@ad2m.mg.

Morondava, le **14 JUN. 2023**



RAZAFINDRIAKA Mamy Hary Tiana
Coordonnateur du projet AD2M II